BUREAU DU COMITE DIRECTEUR

REUNION DU 9 novembre 2026

Procès-Verbal N°5 / 2026-2027

PRESIDENT : Pierre BOURDET.

PRESENTS : Béatrice LATAPIE-BOULOC, Bernard BORG, Annie CLUZEL, Clarisse FERRER, Patrick MARITAN, Grégory PASSENEAU.

INFORMATIONS LIMINAIRES :

*Les décisions du Comité de Direction ou **du Bureau du District**, en application de l'Article 17 des Règlements Généraux de la Ligue d'Occitanie, à l'exclusion notamment de celles relevant de la vie et de l'organisation interne du District, sont susceptibles de recours devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue d'Occitanie dans un délai de sept jours à compter du lendemain de leur publication dans le respect des conditions de forme et de fond de l'Article 190 des Règlements Généraux de la FFF.*

****

La réunion est ouverte par le Président à 18h30.

1- VALIDATION PV N°3 en date du 15/10/26 et du PV N°4 en date du 27/10/26 VISIO :

- Le PV N°3 en date du 15/10/2026 et le PV N°4 en date du 27/10/26 Visio sont validés par les membres du Bureau.

2- POINT SUR L'AFFAIRE EN COURS :

Match de COUPE de l'AVEYRON GROUPAMA : match Larzac vallées / Villefranche : La C.D. Gestion des Compétitions a pris sa décision, ce jour.

3- POINT CDA / CR REUNION DU 29/10/26 :

La Commission de l'Arbitrage s'est réunie le 29 octobre 2026 au DAF, sous la houlette de son Président Patrick SALOMON et de son Secrétaire Romaric PLANCHET.

L'ensemble des sections a pu s'exprimer dans un esprit de dialogue, d'écoute et de responsabilité. Les différentes prises de parole ont témoigné d'une volonté commune de privilégier l'intérêt collectif. Les échanges se sont inscrits dans une démarche constructive, guidée par la recherche de solutions et par la volonté de contribuer positivement à l'avenir et au développement de l'arbitrage dans notre Territoire.

Concernant la demande des observateurs relative à une revalorisation de leur forfait, celle-ci a fait l'objet d'un examen attentif par les membres du Bureau. Il a été constaté qu'à ce jour, un seul district sur les huit a procédé à une augmentation de ce forfait. Dans un souci entre les différentes catégories de personnes bénéficiant d'un défraiement, et compte tenu des contraintes budgétaires, les membres du Bureau ont décidé de ne pas donner une suite favorable à cette demande pour le moment.

Une étude précise va être lancée suivant le nombre d'observations réalisées et également les impacts possibles sur d'autres catégories pour vérifier la teneur du budget que cela représenterait véritablement.

4- POINT SUR LE COMITE DIRECTEUR DE LIGUE DU 07/11/2026 :

Le Président Délégué, Grégory PASSENEAU, qui représentait le Président lors du dernier Conseil de la Ligue de Football d'Occitanie, tenu le 07/11/2026 à CARCASSONNE a présenté aux membres du Bureau une synthèse des principaux sujets abordés, des échanges intervenus et des informations relatives à l'actualité de la Ligue.

5- DEMANDE UNAF :

Demande financière de l'UNAF (courriel de M. Philippe VITAL du 27/10/2026). Après examen de la demande, les membres du bureau décident d'accorder une aide financière de 500 €.

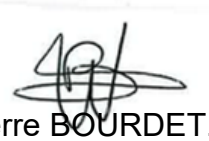
La réunion est clôturée par le Président BOURDET à 19h30.

La Secrétaire Générale,



Béatrice LATAPIE-BOULOC

Le Président,



Pierre BOURDET.